

Quotidien
13/08/02

La surveillance se renforce

Opérationnel depuis deux ans et demi, l'Observatoire réunionnais de l'air renforce son dispositif de surveillance. Il repose sur des stations mesurant en permanence les concentrations de certains polluants dans l'air. Jusqu'ici, celles-ci ont toujours été nettement inférieures aux seuils d'alerte.

Trois mille décès « anticipés » surviennent chaque année en raison de la pollution atmosphérique dans neuf grandes villes de France, a révélé récemment une enquête de l'Institut national de veille sanitaire. Qu'on se rassure : Saint-Denis ne fait pas partie des villes citées. Et si l'on en juge par les résultats collectés par l'Observatoire réunionnais de l'air (Ora), la qualité de l'air reste loin d'être menacée dans notre département.

En tant que ville de plus de 100 000 habitants, le chef-lieu est tenu, depuis la loi sur l'air du 30 décembre 1996, de posséder ce genre d'observatoire. L'Ora, de statut associatif (1), créé en mai 1998 mais opérationnel depuis février 2000, dispose aujourd'hui de sept stations de surveillance : quatre installées par la centrale thermique EDF (au Port, La Possession et Cambaël); une autre, mobile, à l'usine du Gol ; les deux autres à Saint-Denis (au collège de Montgaillard et au lycée Lislet-Geoffroy). S'ajoutent à ce dispositif un camion laboratoire itinérant maintenu, le temps de la campagne sucrée, à l'usine de Bois-Rouge.

Les stations portées, qui existent de longue date mais auparavant gérées par EDF, ne mesuraient que le dioxyde de soufre (SO₂), polluant provenant de la combustion du charbon et des fuel-oils. Depuis quelques jours, elles sont équipées d'analyses supplémentaires : pour les oxydes d'azote (NO et NO₂), émis principalement par les véhicules automobiles, ainsi que pour les fines particules d'un diamètre inférieur à 10 micromètres (un micromètre = un millionième de mètre), c'est-à-dire « celles capables d'atteindre les alvéoles pulmonaires », précise Bruno Siéja, directeur de l'Ora.

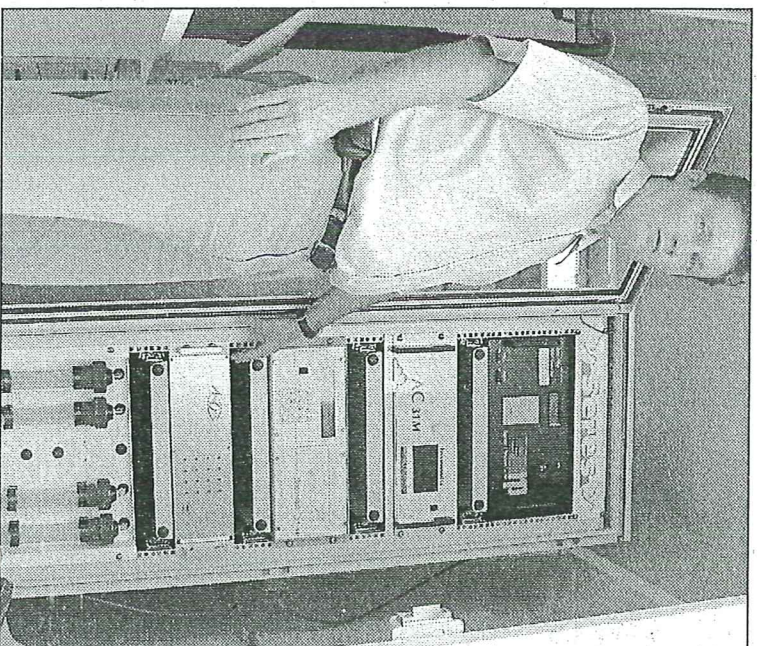
Cet équipement, voulu par un arrêté préfectoral concernant les installations classées, existe déjà sur une des deux stations dionysiennes. La plus complète de toutes, cette dernière mesure aussi le taux d'oxyde de carbone, provenant surtout, en ville, des

moteurs des véhicules, ainsi que divers paramètres météorologiques : température, humidité, direction et vitesse du vent. Pour atteindre les seuils d'alerte, deux conditions doivent être en effet réunies : qu'il y ait émission de polluants mais aussi des conditions météo défavorables à leur dispersion, souligne Bruno Siéja.

Eruption volcanique

Depuis un peu plus de deux ans que l'observatoire fonctionne, c'est lors de l'éruption volcanique de juin-juillet 2001 qu'ont été enregistrées les plus importantes concentrations de dioxyde de soufre. « La Réunion était sous régime anticyclonique. L'île était couverte d'un chapeau d'air de haute pression qui a fait barrière aux gaz émis par le volcan », explique une page spéciale de l'out-let, le bulletin d'informations semestriel de l'Ora, diffusée à cette occasion. (...) Ce barrage aérien a provoqué une inversion thermique. L'air chaud s'est retrouvé au-dessus de couches d'air plus froides pourant s'élever, les masses transportant du SO₂ à forte concentration ont dérivé à l'horizontale. Les masses d'air ont suivi les couloirs naturels du lit des rivières ». Notamment celui de la rivière des Galets, au sortir de laquelle les ex-stations EDF les ont analysées.

Les concentrations de SO₂ mesurées ont atteint un maximum horaire de 399 microgrammes par mètre cube à La Possession le matin du 13 juin 2001 : un chiffre encore loin du seuil d'alerte (600 microgrammes par mètre cube), même si « l'objectif quotidien de qualité n'a pas été respecté, le mercredi 13 juin 2001, sur les villes de Saint-Paul, du Port et de La Possession ». En janvier dernier, lors de la nouvelle éruption du Pilon de la Fournaise, le phénomène n'a pas été observé : les conditions météo étaient défavorables. S'agissant des autres polluants surveillés, les chiffres sont toujours restés nettement inférieurs aux seuils d'alerte.



L'Ora dispose aujourd'hui d'un réseau de sept stations (photos Philippe CHAN-CHEUNG).

Toutes les stations fonctionnent vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept ; elles transmettent leurs données en permanence aux ordinateurs de l'Ora, installés depuis avril dernier dans la Technopole de Saint-Denis.

La loi sur l'air fixant que « le droit à l'information sur la qualité de l'air et ses effets sur la santé et l'environnement est reconnu à chacun sur l'ensemble du territoire », l'Ora s'attache à diffuser largement ses données. Elle envoie notamment son bulletin semestriel aux établissements scolaires. Un seul numéro de l'out-let (portant sur la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2001) est sorti à ce jour ; mais le deuxième (1^{er} octobre 2001 au 31 mars 2002) suivra prochainement.

On peut d'ailleurs part consulter les données actualisées toutes les trois heures, sur le site internet de l'observatoire (www.atmo-reunion.net) ou sur son serveur vocal (02 62 28 72 81).

L'un et l'autre sont peu consultés. Cela ne trahit cependant qu'un désintérêt du public ; au contraire, « de plus en plus les

instituteurs sont sensibles à ce sujet », note Bruno Siéja. Le « coordinateur des actions environnementales » employé par l'association intervient d'ailleurs à la demande, dans les établissements scolaires.

Indice Atmo

Quant au dispositif de surveillance, il se renforce progressivement. Avant la fin de cette année, une troisième station (2) sera installée à Saint-Denis, ce qui permettra de calculer l'« indice Atmo ». Compris entre 1 et 10, il témoigne de la qualité de l'air dans une agglomération.

A plus long terme, trois stations devraient être disposées dans l'agglomération de Saint-Pierre/Le Tampon, qui dépasse aujourd'hui les 100 000 habitants. L'un des deux stagiaires ingénieurs actuellement affectés à l'Ora s'emploie à « modéliser » la pollution sur cette zone ; cela permettra de définir les lieux où installer les stations, qui seront préalablement visités par le camion itinérant de l'association.

« Il faut des zones bien représentatives de l'exposition de la population dans le temps et l'espace », explique Bruno Siéja. Ainsi, une station posée rue Léopold-Rambaud à Saint-Denis, mesurerait une pollution non représentative de celle intéressant l'ensemble de la population du chef-lieu.

Les directives européennes imposent d'autre part la mesure d'autres polluants tels que les métaux lourds. Enfin l'Ora veut multiplier les études pour affiner ses connaissances : sur la côte sous-ventée notamment, où les alizés ne soufflent pas, ou encore à proximité des stations-service, où l'autre stagiaire étudie actuellement les concentrations de benzène. Un deuxième technicien viendra prochainement conforter l'équipe. Bref, l'Ora ne manque pas d'air sur la planche.

Hervé SCHULZ

(1) Présidé par Michel Chane-Kon, l'Ora est constituée de quatre collèges obligatoires : Etat et Ademe ; collectivités territoriales ; Industriels (EDF et centrales du Gol et de Bois Rouge) ; associations et personnes qualifiées. Le budget de fonctionnement est d'environ 230 000 euros (1,5 million de francs).
(2) Le coût d'une station est de l'ordre de 100 000 euros.



Observatoire Réunionnais de l'Air
Tél. : 0262 28 39 40

Les concentrations de polluants mesurées sont toujours restées nettement inférieures aux seuils d'alerte.